



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 2 Avril 2013

Participants :

S. NOEL - C. HENON – C. ROUX- A. ROUX- C. MAISTRE – MP. MARTIN– Ph. GARCIN- L. TESSIER

Excusée :

E. PRICOT

Secrétaire de séance

C.MAISTRE

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

1) Vote des comptes Administratifs 2012

Tous les comptes sont conformes aux comptes de gestion.

La section de fonctionnement est excédentaire.

La section d'investissement est déficitaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes Administratifs 2012.

2) Approbation des comptes de gestion 2012

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2012 effectué par le Trésorier Comptable de Cluses.

3) Affectation des résultats 2012

Le Conseil municipal affecte les résultats de l'exercice 2012 comme suit :

- Budget général de 360 902.38€ pour un montant de 38 223.91€ sur le compte 002 en fonctionnement
pour un montant de 322 678.47€ sur le compte 1068 réserve d'investissement
- Eau et assainissement de 92 060.87€ pour un montant de 21 946.87€ sur le compte 002 en fonctionnement
pour un montant de 70114 € sur le compte 1068 en réserve d'investissement
- Remontées Mécanique de 4.647,19€ pour un montant de 4.647,19€ sur le compte 1068 en réserve d'investissement
- Bois de 84483.92 € pour un montant de 84 483.92€ sur le compte 002 en fonctionnement .

4) Vote des taux d'imposition 2013

Le Conseil municipal vote une augmentation de 2 % des taux d'imposition 2012.

	Pour mémoire Année 2012	Taux votés Année 2013
Taxe d'Habitation	19.92 %	20.32 %
Taxe sur le Foncier Bâti	15.08 %	15.38 %
Taxe Foncier Non bâti	38.15%	38.915%

5) Vote des Budgets primitifs 2013

- Budget primitif 2013 CCAS : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	4253.62 €	4253.62 €

- Budget primitif 2013 Bois : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	112 145.86€	112 145.86€
FONCTIONNEMENT	159 483.92€	156 483.92€

- Budget primitif 2013 remontées mécaniques : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	47 081.88€	47 081.88€
FONCTIONNEMENT	208 125.88€	208 125.88 €

- Budget primitif 2013 Eau : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	54 409.87€	54 409.87€
FONCTIONNEMENT	121 674.32€	121 674.32€

- Budget primitif 2013 budget principal : Adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	941 331.65€	941 331.65€
FONCTIONNEMENT	699 735.97€	699 735.97€

6) Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les montants de subventions suivants aux associations ci-dessous, étant précisé que les autres associations de la Commune n'ont pas formulé de demandes de subventions ou ont souhaité y renoncer :

- L'écho de la Fley : 200€
- Ski club : 500 €
- Trail du gypaète : 500€
- Bibliothèque : 720 €

- Lou p'tious : 1200 €
- Anciens AFN : 350 €
- Manifestation 70ème anniversaire libération vallée de l'Arve : 80€

7) Déclarations d'intention d'aliéner

- DIA B 1383 vente DUBOURGEAL/PLANTAZ-NICOUD : le conseil décide de ne pas préempter.
- DIA A 1500, 1501, 1503 vente HENNETON/BROUET : le conseil décide de ne pas préempter.

8) Modalités de location du foyer de ski

Dans l'attente de la mise en gérance du foyer de ski, le Conseil Municipal décide d'accorder la possibilité aux habitants et associations qui le souhaitent de louer ce local pour l'organisation de différentes manifestations. La location sera proposée au même tarif que la salle polyvalente, soit 200 € pour les résidents de Nancy / 400 € pour les personnes ou associations extérieures.

La caution demandée pour le nettoyage est de 300€ et la caution dommage de 1500€

9) Mise en œuvre d'une déclaration de projet avec mise en compatibilité avec le Plan d'Occupation des Sols

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une partie des terrains destinés à accueillir la future Station d'épuration de la Frasse sont classés en zone NC et ND. Or, le règlement actuel de ces zones ne permet pas l'installation d'une station d'épuration dans ce secteur. Il est toutefois possible de surmonter cet obstacle au terme d'une procédure de mise en œuvre d'une déclaration de projet avec mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la mise en œuvre de cette procédure qui fera notamment l'objet d'une enquête publique. Les habitants seront informés des dates de cette enquête par voie d'affichage.

FIN de séance : 22h15